

ROAD BOOK

2^{ème} GRAND PRIX FÉMININ DE FOURMIES

DIMANCHE
12 SEPTEMBRE

DÉPART : 11H15 | ARRIVÉE : 14H30



ORGANISATION

Président de l'organisation : Jacques THIBAUX
Trésorier : Olivier HAIRION
Secrétaire : Joseph DJENNADI
Coordinateur : Fabien MARIEZ
Administratif : Stéphane ROLAND
Sécurité/Signaleurs : Frantz CHAPPAT
Responsable permanence : Pascal LEGRAND
Responsable équipes : Olivier HAIRION
Coordination protocole : Jean Louis CHAPPAT
Sécurité protocole : Jacques GOSTEAU
Relation presse : Audrey FERRARO
Invités et véhicules : Patrick VASSEUR
Responsable motos : Jean-Yves MERVIN
Responsable VIP : Pascal SINET
Parking Equipes : Albert HELIN

LES OFFICIELS

Président de jury : Jacky BOTTON
Commissaire 1 : Laurent IDELOT
Commissaire 2 : Thierry COQUISART
Juge à l'arrivée : Julien BERNARD
Commissaire moto 1 : Emmanuel DENAVEAU
Commissaire moto 2 : Sophie BOIS
Info radio course : Antoine BARTHELEMY
Directeur de course : Geoffrey HELIN
Régulateur : MOTOCOMM
Ardoisier : MOTOCOMM
Prix spéciaux : Commissaires motos
Ambulances : Cantonales Fourmies
Dépannage neutre : Assistance Sport Média
Photo finish : Matsport
Speakers : Daniel MANGEAS et Nicolas LOTH
Radio course : MOTOCOMM

REGLEMENT PARTICULIER

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPF Féminin se réserve le droit d'interdire à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

Article 01 : ORGANISATION

La 2^{ème} édition du Grand Prix de Fourmies Féminin est organisée par l'association du Grand de Fourmies, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 12 septembre 2021.

Article 02 : TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Dames Elite. Elle est inscrite au calendrier mondial de l'UCI.

L'épreuve est classée en classe W.E. 1.2.

Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 40,30,25,20,15,10,5,3,3,3, pour les 10 premiers coureurs classés.

Article 03 : PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Féminines UCI, équipes Nationales, équipes Régionales ou de club, équipes mixtes. Le nombre de coureurs par équipes est de 5 à 7 coureurs. L'inscription des participantes se fait en équipe.

Article 04 : PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 11 septembre, de 14h30 à 17h00, pour la confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes, à l'hôtel de ville de Fourmies, place de Verdun.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée le samedi 11 septembre, à 17h, en salle 32, à l'hôtel de ville de Fourmies.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 12 septembre de 13h à 16h, à l'hôtel de ville de Fourmies.

ARTICLE 05 : RADIO-TOUR

Les informations course seront émises sur la fréquence 157.575Mhz.

ARTICLE 06 : ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Média. Le service est assuré au moyen de 2 voitures + 1 moto.

ARTICLE 07 : DEPART

Les concurrentes doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Pour une organisation optimale, la liste contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera envoyée au préalable au directeur sportif de chaque équipe.

ARTICLE 08 : DELAIS D'ARRIVEE

Toute compétitrice arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenue au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des Commissaires en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

Toute compétitrice en groupe ou isolée, pointée à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

Article 09 : CAS PARTICULIERS

En cas de problème d'extrême urgence (chute, délai,...etc), la course féminine sera neutralisée pour laisser place à la course masculine. La reprise de la course féminine s'effectuera après le passage des concurrents de la course masculine.

ARTICLE 10 : PRIX

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à **2950€** répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel selon le barème suivant :

Class.	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Prix €	465	400	325	205	180
Class.	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Prix €	170	160	145	130	70
Class.	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}
Prix €	70	70	70	70	70
Class.	16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
Prix €	70	70	70	70	70

ARTICLE 11 : CLASSEMENTS ANNEXES

11.1 Prix des MONTES Valjoly

Le classement est disputé sur l'ensemble des 3 monts répertoriés dans l'épreuve (Ramousies, Epe Sauvage, 1^{er} passage de la ligne à Fourmies). A chaque mont sont attribués : 5pts, 3pts et 1pts pour les 3 premiers coureurs.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les concurrentes sont départagées en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée. Une prime d'un montant de 150€, attribuée par Valjoly récompense la 1^{ère} de ce classement.

11.2 Prix des SPRINTS PLASTISO

Le classement du Prix des sprints est disputé sur l'ensemble des 3 sprints répertoriés dans l'épreuve (Fourmies, Avesnes sur Helpe, Trélon). A chaque sprint sont attribués : 5 points, au 1^{er} coureur, 3 points au 2^{ème} et 1 pt au 3^{ème}. Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les concurrentes sont départagées en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée.

Une prime d'un montant de 150€, attribuée par la société « **PLASTISO** » récompense le 1^{er} de ce classement.

11.3 Prix de la combativité SUD AVESNOIS

Une prime d'un montant de 150€ attribuée par la Communauté de Communes du Sud Avesnois récompense la concurrente la plus combative, qui est désignée par la direction de course.

11.4 Prix par équipes CHORALIS

Une prime d'un montant de 300€ est attribuée par la Mutuelle **CHORALIS**. Cette prime récompense l'équipe la plus régulière. Classement par addition des 3 meilleures places. En cas d'égalité, c'est le coureur le mieux placé qui détermine l'équipe vainqueur.

ARTICLE 12 : ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée (hôtel de ville).

ARTICLE 13 : PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les concurrentes suivantes doivent se présenter au protocole :

Les 3 premières de l'épreuve.

La lauréate du « Prix des Monts ».

La lauréate du « Prix des Sprints ».

La lauréate du « Prix de la combativité ».

Les lauréates du « Prix de la meilleure équipe »

Elles se présenteront au podium protocolaire dans un délai de 10 minutes après leur arrivée.

A cas d'absence sur le podium des concurrentes, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

ARTICLE 14 : PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

CONSIGNES SUIVEURS

Extrait du règlement de l'Union Cycliste Internationale :

Art 2.2.035

Tous les suiveurs à l'échelon course, sauf les journalistes accrédités et les invités d'honneur qui ne conduisent pas de véhicule, doivent être porteur d'une licence.

La voiture des équipes doit avoir à son bord un directeur sportif licencié en tant que tel, comme responsable du véhicule. Pour les véhicules des équipes enregistrées auprès de l'UCI, ce directeur sportif devra de plus être enregistré en tant que tel auprès de l'UCI.

Art 2.2.036

Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque chose objet que ce soit le long du parcours.

Art.2.2.037

Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.

1.VEHICULES OFFICIELS

Les chauffeurs prendront possession de leur véhicule sur la ligne de départ, place de Verdun.

Ces véhicules seront placés par l'organisateur.

Positions des véhicules :

Devant le peloton :

- La voiture du directeur de course, commissaire 1.
- La voiture du juge à l'arrivée,
- La voiture de l'inspecteur médical,
- Les motos des commissaires,
- Les motos infos, régulateur, ardoisier, et des classements intermédiaires.

Derrière le peloton :

La voiture du président de jury,

La voiture du commissaire 2,

La voiture des médecins de course,

Les ambulances.

A l'arrivée de l'épreuve, les chauffeurs déposeront les officiels sur la ligne d'arrivée et rejoindront le parking véhicules suiveurs.

2.VEHICULES DE DEPANNAGE NEUTRE

Les véhicules de dépannage neutre seront, intégralement, stationnés sur le parking véhicules officiels situé Place de Verdun (face à l'hôtel de

ville). A 10h30, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur la ligne de départ.

1 voiture et 1 moto se placeront devant le peloton. La 2^{ème} voiture se placera derrière les directeurs sportifs. A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la dérivation, 300m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée, rue Léo Lagrange.

3.VEHICULES DES DIRECTEURS SPORTIFS

Les véhicules des directeurs sportifs seront stationnés sur le parking de la salle Léo Lagrange. Aussitôt le départ de l'épreuve, ils prendront place derrière le peloton dans l'ordre défini par le tirage au sort.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la dérivation, 300m avant la ligne d'arrivée côté droit de la chaussée, rue Léo Lagrange.

4. VEHICULES PRESSE

Les véhicules de presse se positionneront devant le peloton.

Durant l'épreuve, les motos, (presse, radios,...) ne peuvent en aucun cas « stationner », immédiatement, devant le peloton.

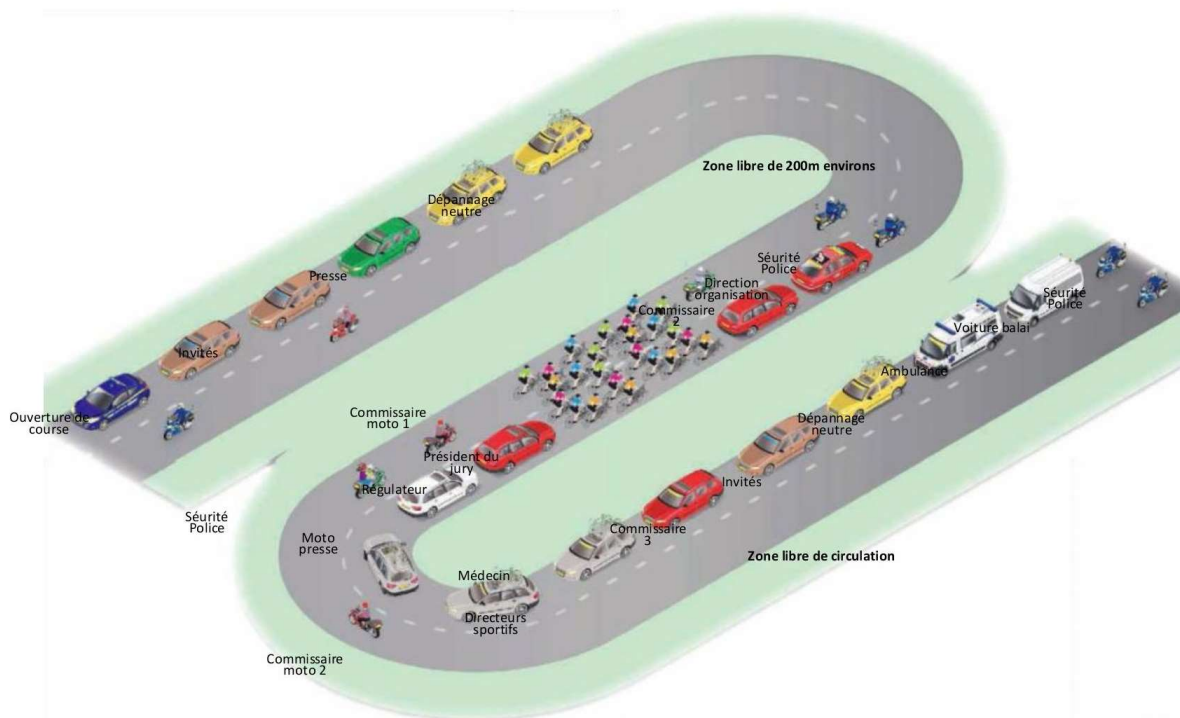
A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit avant le dernier tour et prendre la dérivation, 300m avant la ligne d'arrivée côté droit de la chaussée, rue Léo Lagrange.

5.AMBULANCES ET VOITURE BALAI

Ces véhicules ont l'obligation de passer la ligne d'arrivée.

Informations : Réunion **OBLIGATOIRE** des pilotes dimanche 12 septembre, à 10h30, salle des Mariages à l'hôtel de ville.

Disposition pour les véhicules :



PERMANENCE

Hôtel de ville à Fourmies, Place de Verdun, salle des Adjoins.

Samedi 11 septembre

De 14h30 à 17h : Ouverture de la permanence, retrait plaques et dossards.

De 15h à 18h : Retrait des accréditations presse et médias.

De 15h à 18h : Montage et réglage des équipements radios (derrière la Mairie).

Dimanche 12 septembre

De 08h à 10h30 : accueil des groupes sportifs sur le parking salle Léo Lagrange, rue du gymnase.

Retrait des accréditations presse et médias, hôtel de ville.

Informations :

REUNION DIRECTEURS SPORTIFS : SAMEDI 11 SEPTEMBRE 17h, salle 32, hôtel de ville.

SALLE DE PRESSE : Salle 32 (wifi/tél)

LE PARCOURS

GRAND PRIX DE FOURMIES FEMININ

Dimanche 12 septembre 2021

HOTEL DE VILLE

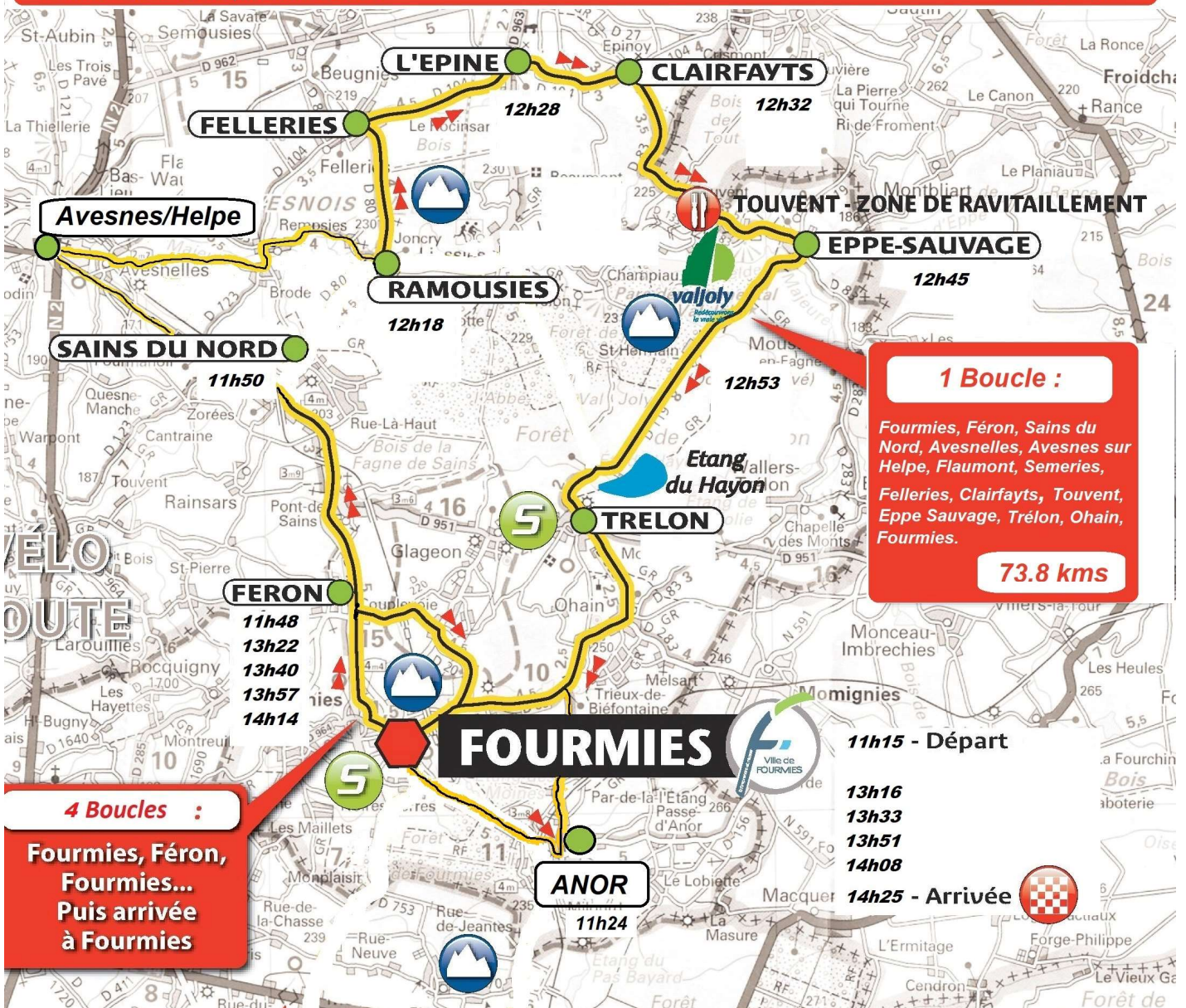
Permanence – Contrôle de départ – salle de presse – trésorerie
Appel – rassemblement – départ – arrivée – contrôle médical

Kms A faire	Kms faits	LOCALITES	Horaires Coureurs 38km/h	Horaires Coureurs 36 km/h
	-2,3	FOURMIES Ligne Départ - Place de Verdun	11h15	11h15
		rues J.P. Dupont, St Louis, E. Verpraët, des Rouets, Kennedy, d'Anor		
117,8	0	Départ réel : Route d'Anor D 156	11h20	11h20
114,8	3	ANOR – Rue G.Péri- Rue de Trélon - D 963	11h24	11h25
110,6	7,2	FOURMIES -lieu-dit La Carnaille -à gauche D83	11h31	11h32
		FOURMIES rues communes de Paris, Maire Coppeaux, Av Charles De Gaulle		
106,32	11,48	SPRINT 1 - FOURMIES Passage sur la Ligne	11h38	11h39
		rues Flament, Torlet, Zaya, Legrand, D 42		
99,9	17,9	D. 42 @ FERON Temple de l'Amour SAINS-DU-NORD – rues Haie Corbeau, Sadi Camot, D'Avesnes	11h48	11h49
93,3	24,5	Route de Sains	11h58	12h00
90,8	27	SPRINT 2 - AVESNES SUR HELPE	12h02	12h05
		Avenue Mal Foch, Rues Léo Lagrange, taille pied, Flaumont		
89,2	28,6	FLAUMONT WAUDRECHIES D133	12h05	12h07
		Roue d'Avesnes, rues de la place, de l'église, route de Séreries		
86,8	31	Panneau sortie Flaumont Waudrechies	12h08	12h11
85,8	32	SEMERIES - Rue de Flaumont à droite	12h10	12h13
85,3	32,5	Rues de Felleries, rue de Ramousies D133	12h11	12h19
82	35,8	RAMOUSIES -D133, Route de Séreries	12h18	12h20
81,36	36,44	à gauche Rue de Felleries,	12h19	12h21
80,3	37,5	PRIX DES MONTS 1 - Côte Bocquet	12h20	12h22
78,3	39,5	FELLERIES rue Grd Mont-D104	12h22	12h25
74,2	43,6	L'EPINE	12h28	12h32
71,8	46	D 104 – CLAIRFAYTS – D 83	12h32	12h36
67,3	50,5	RAVITAILLEMENT	12h39	12h44
		TOUVENT		
63,8	54	D 83 - @ EPPE SAUVAGE – D 83, D 119	12h45	12h50
62,3	55,5	PRIX DES MONTS 2 - Sacré Cœur	12h47	12h52
58,4	59,4	SAINT HERMAN – D 119	12h53	12h59
55,8	62	Etang du HAYON – à gauche vers TRELON	12h57	13h03
54,2	63,6	TRELON -rues du Fourneau, Ansiou, Verdun, D 963 (chicane)	13h00	13h06
52,5	65,3	SPRINT 3 - TRELON Place –	13h03	13h08
51,4	66,4	OHAIN – D 83	13h04	13h10
47,5	70,3	Lieudit « La Camaille » ILOT	13h10	13h16
46,9	70,9	FOURMIES – rues Commune de Paris, Maire Coppeaux @, Av. de Gaulle, Place de Verdun	13h11	13h17
44	73,8	FOURMIES Ligne d'arrivée DE LA GRANDE BOUCLE- FIN	13h16	13h22
43,5	74,3	PRIX DES MONTS 3 - FOURMIES	13h17	13h23
		rues Flament, Torlet, Zaya, Legrand, D 42		
40	77,8	FERON @ D20, la Tape Jean, Couplevoie-D20	13h22	13h29
		FOURMIES – rues A. Renaud, du Maire Coppeaux, Avenue de Gaulle, Place de verdun		
33	84,8	Ligne d'arrivée - FIN DU 1 ^{er} CIRCUIT-	13h33	13h41
29	88,8	FERON @ idem	13h40	13h49
22	95,8	Ligne d'arrivée – idem FIN DU 2 ^{ème} CIRCUIT	13h51	13h59
18	99,8	FERON @ idem	13h57	14h06
11	106,8	Ligne d'arrivée – idem FIN DU 3 ^{ème} CIRCUIT	14h08	14h18
7	110,8	FERON @ idem	14h14	14h25
		Ligne d'arrivée – idem FIN DU 4 ^{ème} CIRCUIT		
0	117,8	ARRIVEE au bout de la ligne gauche de l'Avenue Charles de Gaulle et Place de Verdun	14h25	14h35
Durée :			3h05	3h15

LA CARTOGRAPHIE

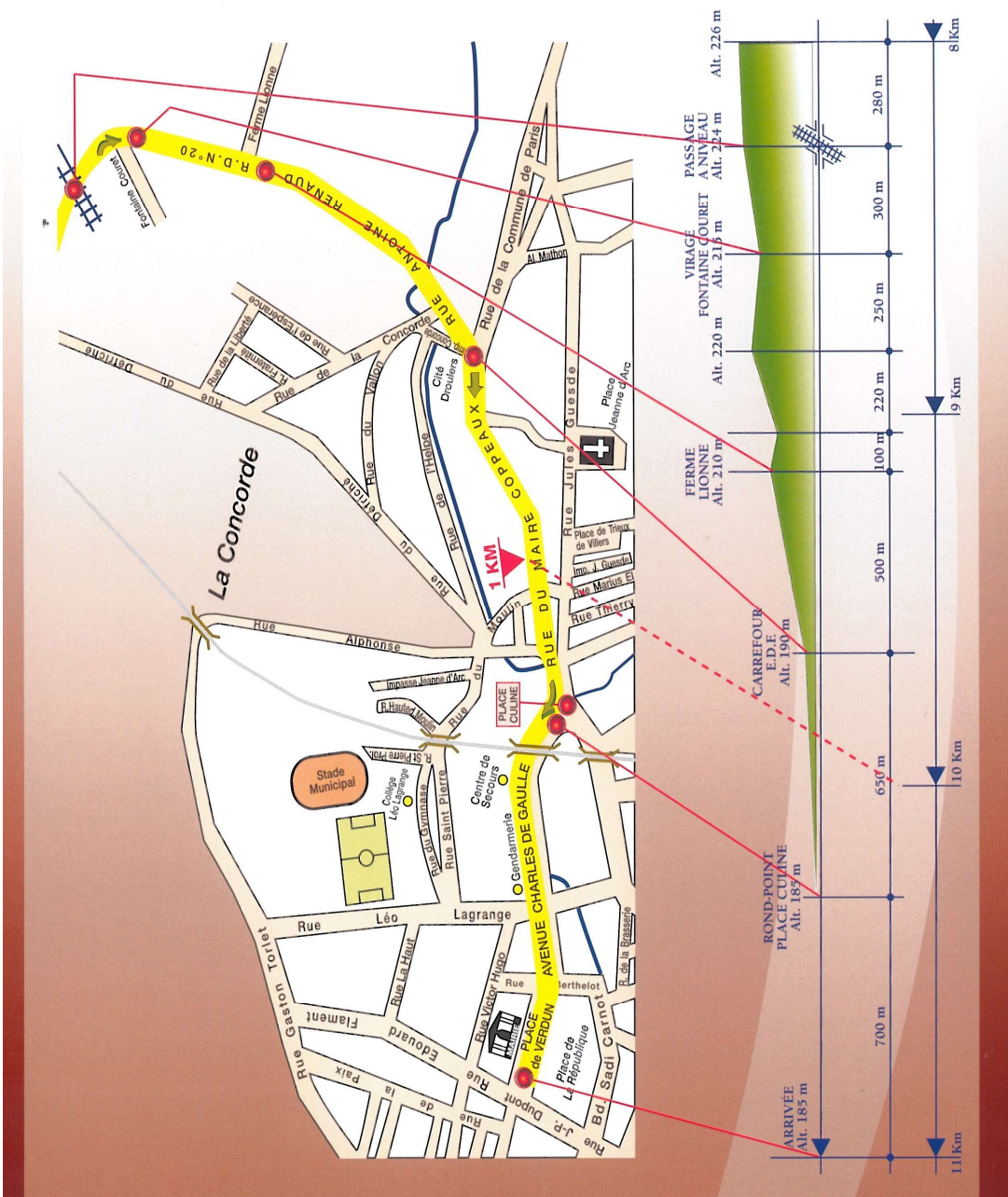
Grand Prix de Fourmies Féminin
Dimanche 12 septembre 2021

117.8kms
Classe 1.2



LES 3 DERNIERS KMS

DÉTAIL DES 3 DERNIERS KILOMÈTRES



Coordonnées de l'organisateur

GPF- Grand Prix de Fourmies

Président de l'organisation : Jacques THIBAUD

Siège social : Hôtel de ville Place de Verdun 59610 FOURMIES

Site web : www.grandprixdefourmies.com Email : gpf@mairie-fourmies.fr

Les Centres Hospitaliers

FOURMIES : rue l'hôpital 59610 FOURMIES Standard : 03 27 56 47 47 Urgences : 03 27 56 47 24

HIRSON : Hôpital Brisset 40, rue Loups 02500 HIRSON 03 23 58 82 82

AVESNES SUR HELPE : Route de Haut Lieu 59440 AVESNES SUR HELPE 03 27 56 55 55

MAUBEUGE

13, Boulevard Pasteur 59607 MAUBEUGE 03 27 69 43 43 /

Polyclinique du Val de Sambre 162, route de Mons 59600 MAUBEUGE 03 27 69 80 00

WIGNEHIES : Polyclinique de la Thiérache 22, rue Koral 59212 WIGNEHIES 03 27 56 66 33



REMERCIEMENTS

Epreuve cycliste internationale, la CHORALIS FOURMIES FEMININE CLASSIC, est soumise aux règlements de l'Union cycliste Internationale pour laquelle elle est classée en catégorie 1.2.

Le comité d'organisation remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers sans lesquels il serait impossible de mettre sur pied une telle épreuve et ainsi offrir au public et aux amateurs de sport cycliste ce spectacle gratuit.

MERCI !!!

